

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [odile-paquette-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/396ed02bc333bd85b33256e2>

Date d'obtention : 2025-02-13 16:03:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la victime.
2. Évaluer l'incident avec la grille de l'évaluation d'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
3. Vérification de l'information
Demander à la victime si d'autres personnes sont informées.
Vérifier les faits auprès des témoins et jeunes impliqués, en complétant la grille d'évaluation.
Échanger individuellement avec eux et insister sur la confidentialité pour protéger la vie privée de la victime.
4. Contacter le service de Police si je juge qu'il s'agit d'un crime ou activité malveillante
5. Parler à l'investigateur

PROCÉDURE EN CAS D'ACTE IMPULSIF

Rencontrer individuellement toutes les parties concernées (signalant, victime et élèves impliqués).

Compléter la grille d'évaluation pour mieux cerner les intentions et les circonstances.

Vérifier les règles de l'établissement afin d'identifier d'éventuelles infractions.

Si un contenu inapproprié (ex. : pornographie juvénile) est suspecté, demander à l'élève de ne pas manipuler l'appareil et le sécuriser.

Contacter rapidement un policier ou un autre intervenant compétent si nécessaire.

Poursuivre l'intervention et ajuster les démarches selon l'évolution des faits.

Procédure en cas d'acte malveillant

Contacter rapidement le service de police, qui prendra en charge la suite des démarches.

Déterminer avec la police le moment et la manière d'informer les parents et autres personnes concernées.

Faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

À surveiller : Ne pas consulter de photos ou vidéos, rassurer la victime., agir rapidement pour éviter la diffusion de contenus, préserver l'anonymat des jeunes impliqués en évitant toute information permettant de les identifier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est essentiel de bien utiliser la trousse SEXTO afin d'intervenir de manière appropriée, d'assurer la protection des jeunes impliqués et de respecter les procédures établies. Une utilisation rigoureuse de cet outil permet d'évaluer la situation avec justesse, d'adopter les bonnes démarches et d'apporter un soutien adapté aux victimes, tout en veillant à la confidentialité et à la prévention des risques.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape de parler à l'instigateur me semble plus délicate, car il faut trouver le bon équilibre entre compréhension, fermeté et impartialité. Il est essentiel d'aborder la discussion sans jugement, tout en l'amenant à prendre conscience des conséquences de ses actes. De plus, si l'incident relève d'un acte malveillant, il peut être nécessaire de contacter le service de police afin d'assurer une prise en charge appropriée. Ainsi, il est crucial d'évaluer la situation avec rigueur et discernement afin d'adopter la meilleure approche possible tout en respectant les protocoles établis par la trousse SEXTO